

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil
Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	26 novembre 2019
Date de l'affichage	27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2019_109 Acquisition de 2 parcelles de la succession Even à la Croix de Kerbigot

Rapporteur : G. THIERY

Les héritiers de Mmes Jeanne et Marie-Louise EVEN ont proposé de céder à la commune les parcelles de leur héritage :

- 2 parcelles issues d'alignements de voirie, à la Croix de Kerbigot (YR 811 et 812), à titre gracieux
- 1 parcelle près du sémaphore (YN 13), à 0,46 € le m², soit 430,10 €.

La parcelle YN 13 est incluse dans périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département et particulièrement ici dans la partie réservée au Conservatoire du Littoral. La commune renonce donc à l'acheter et laisse le Conservatoire du Littoral en faire l'acquisition à l'amiable.

Cadastre	Surface	Coût Total	Acquéreur
YR 811	186 m ²	à titre gratuit	Commune de Guidel
YR 812	16 m ²		

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 13 novembre 2019 ;

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées YR 811 (186 m²) et YR 812 (16 m²), à titre gracieux ;

DIT que la commune renonce à acquérir la parcelle YN 13 (située dans la zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles du Département) au profit du Conservatoire du Littoral ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 4 Décembre 2019
Le Maire,
Joël DANIEL

